

Bordeaux Métropole enterre le retour de l'eau en régie

748 visites | 1 commentaire



Usine de captage d'eau potable de Gamarde (DR)

Le conseil de Bordeaux Métropole a voté ce vendredi (63 voix pour, 41 contre) le principe d'affermage pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Il écarte ainsi l'hypothèse d'un retour en régie de ces services, avancée sous la précédente présidence du socialiste Vincent Feltesse.

Suite à des études comparatives des différents scénarii, l'agglomération préfère laisser leur exploitation au privé, après expiration des délégations de service public (DSP) actuelles, fin 2018 pour l'eau et fin 2021 pour l'assainissement. Le concessionnaire actuel est la Lyonnaise des eaux.

« Compte tenu de l'énorme charge de travail qu'entraîne la mutualisation, ce n'est pas le moment de gérer aussi en direct l'eau et l'assainissement, justifie Alain Juppé, président de Bordeaux Métropole. Le contrat d'affermage a l'avantage d'être de courte durée – 6 ans, contre 30 pour la DSP, et de ne pas être irréversible, contrairement au passage en régie. Et le schéma est très différent de la DSP puisque le fermier se contentera d'exploiter le réseau, les investissements resteront du ressort de la métropole. »

Au terme d'un tour d'horizon des agglomérations comparables, les élus de Bordeaux Métropole ont aussi retenu « qu'il n'y a pas de lien probant entre mode de gestion et prix de l'eau ».

Selon [certaines estimations](#), au contraire, la facture de l'eau serait de 10% à 20% moins chère en régie. C'est d'ailleurs un des arguments avancés en conseil par Alain Anziani : selon le

premier vice-président socialiste de la métropole, dans les 15 villes de plus de 100 000 habitants où l'eau est la moins chère en France, 13 disposent d'une régie.

Le maire de Mérignac fait aussi valoir que la métropole, qui va intégrer 2000 agents en deux ou trois ans avec la mutualisation des services, pourrait parfaitement intégrer les 550 salariés de la Lyonnaise concernés en 6 ou 7 ans.

La majorité Communauté d'avenir a écarté cette option. Le groupe socialiste a quant à lui voté contre l'affermage, tout comme les communistes et les écologistes. Président du groupe EELV, Gérard Chausset déplore que le « contrat léonin avec la Lyonnaise » ait fait perdre « des centaines de millions d'euros à la collectivité », jusqu'à la décision d'Alain Rousset, alors président de la CUB, de renégocier avec l'entreprise. L'élue écologiste regrette en outre la décision de la majorité précédente d'avoir préféré attendre 2019 pour passer les deux contrats en régie, quand elle aurait pu municipaliser tout de suite l'assainissement.